

1862. Des tentatives de ce genre ne peuvent qu'être fécondes en bons résultats, en entretenant, parmi les colons, l'émulation nécessaire au progrès et en éveillant en eux l'esprit d'initiative. L'Administration ne saurait donc trop les encourager.

Recevez, etc.

Le Ministre Secrétaire d'État de la Marine et des Colonies,
Signé : Cte P. DE CHASSELOUP-LAUBAT.

DESIDERATA.

Bois de fer (variété *bios permum parviflora*),
Santal (ces deux échantillons en billes avec leur écorce),
Sucres, cafés, cotons, vanille, alcools de canne et de kawa-kawa,
Rhum, arrow-root, tranches sèches de mayoré, bananes tapées sèches,
Gomme de coco et résine de tamanu, tabac, racines de kawa, taria ioré, paille de pia,
Tripangs ou biches de mer, huîtres perlières avec perles en formation,
Perles, coraux, coquilles,
Échantillons géologiques,
Bols à kawa, sièges en tou, tapabi, bého, lignes et engins de pêche,
Titias, casse-têtes, lances, arcs et flèches, haches, coquilles servant de clairon, modèle de pirogues, pagaies, poteries anciennes, cocos travaillés, calebasses, monoï à diverses essences, nattes filets, *Annuaire* de Taïti, spécimens anthropologiques.

N^o 113 — *Décision du 9 mai 1863, fixant les accessoires de solde à allouer à M. de Fougères, chef du service de la douane,*

Nous, Commandant des Établissements français de l'Océanie,
Commissaire Impérial aux Iles de la Société,

Vu la dépêche ministérielle du 9 décembre 1862, n^o 151 (Colonies, 4^{er} bureau), relative au service des douanes;

Sur la proposition de l'Ordonnateur f. f. de Directeur de l'Intérieur,

AVONS DÉCIDÉ ET DÉCIDONS :

ART. 1^{er}. L'indemnité d'ameublement allouée à M. de Fougères, vérificateur de 3^e classe, chef du service des douanes en Océanie, est portée de 250 à 500 fr.

Il recevra en outre une indemnité annuelle représentative de frais de tournées de 500 francs.

Ces diverses allocations lui seront payées à compter du 1^{er} janvier dernier.